

## Demande de qualification aux fonctions de maître de conférences au titre d'une ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE (autre que d'enseignement ou de recherche)

Les activités professionnelles qui relèvent de l'enseignement ou de la recherche en EPST ne sont pas recevables pour ce type de candidature à la qualification. Si vous avez le diplôme requis (doctorat ou équivalent), il est recommandé de faire une demande de qualification au titre du diplôme.

### Pièces à fournir, à vérifier avant validation

 <b>Activité professionnelle (hors enseignement ou recherche)</b>	
Vérifier qu'il ne s'agit pas d'activités d'enseignant ou de chercheur dans un établissement public à caractère scientifique et technologique (EPST), ou d'activités accessoires exercées par un fonctionnaire et ou de productions des œuvres de l'esprit. <b>Ces activités ne sont pas prises en compte.</b>	
Vérifier la durée de l'activité demandée : <b>au moins 3 ans, durant les 6 ans qui précèdent, au 1<sup>er</sup> janvier de l'année d'enregistrement de la candidature</b> à la procédure de qualification (soit au 1 <sup>er</sup> janvier 2025), c'est-à-dire <b>3 ans minimum d'expérience professionnelle durant la période de 2019 à 2024 inclus.</b>	
Fournir des pièces justificatives permettant d'établir <b>la durée de l'activité professionnelle et la quotité de travail, pendant la période requise.</b> <b>Exemples :</b> attestations d'employeur comportant les dates de début et de fin, ainsi que la quotité de travail, contrats de travail, bulletins de salaire, etc. permettant de justifier d'une activité professionnelle hors enseignement ou recherche sur la durée mentionnée ci-dessus. Si vous n'êtes pas salarié, toute pièce pouvant justifier de l'activité (attestation URSSAF, factures, etc.)	
Fournir une <b>traduction en français</b> certifiée conforme sur l'honneur (et comportant votre signature) <b>si un document est rédigé en tout ou partie en langue étrangère.</b>	

 <b>Curriculum Vitae</b>	
Vérifier que le <b>CV</b> , sans limitations de pages, présente les activités en matière d'enseignement, de recherche, d'administration et les autres responsabilités collectives. Il mentionnera, le cas échéant, le cursus, le parcours professionnel et la <b>liste des publications.</b>	

 <b>Travaux, ouvrages et articles</b>	
Fournir <b>au moins un travail, ouvrage ou article (3 maximum)</b> <b>ATTENTION :</b> ce ne doit être ni une liste de travaux, ni un extrait ou un résumé du document, ni un lien hypertexte vers le document considéré.	
Fournir, <b>si la section le demande</b> , un <b>résumé en français</b> de chacun des travaux, ouvrages ou articles rédigés en langue étrangère.	

 <b>Pièces complémentaires</b>	
Fournir <b>les pièces complémentaires</b> demandées par la section <b>et qui figurent dans le tableau des pièces complémentaires publié sur le portail Galaxie.</b>	

### **A NOTER :**

L'ensemble des pièces doit être transmis impérativement au plus tard le **15 décembre 2025** (16 heures, heure de Paris).  
Vous êtes invité(e) à vous reporter aux critères d'examen des dossiers de qualification mis en ligne par les sections du CNU à cet endroit : <https://www.conseil-national-des-universites.fr>